



www.saran.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N°

ARR_DGS_2026_048

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 045-214503021-20260331-ARRDGS2026_048-AI

S²LOW

ARRETE

Portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur Christian FROMENTIN en sa qualité de 1er adjoint

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-32 du CGCT,

Considérant que **Monsieur Christian FROMENTIN** a été élu Adjoint au Maire le 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,

ARRÊTE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, Maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Monsieur Christian FROMENTIN**, en sa qualité de 1er Adjoint, pour assurer toute fonction dans les domaines :

Dans les domaines de l' **ACTION SOCIALE – ADMINISTRATION GENERALE** :

En matière d' **ACTION SOCIALE** :

- prendre toute décision ;
- signer toute correspondance et tout acte dans ce domaine ;
- attester le caractère exécutoire de tout acte ;
- représenter le maire en son absence ou en cas d'empêchement pour présider le CCAS ;
- signer tout bon de commande

En matière d' **AFFAIRES GÉNÉRALES** :

- prendre toute décision : conseil municipal, état civil, élections, jury d'assises, recensement militaire, recensement de la population, cimetières et activités funéraires, affaires juridiques et contentieuses, commande publique, assurances, télécommunications, informatique, gestion du courrier, taxis, débits de boissons, gestion du patrimoine et du parc municipal de logements, demandes de fonds auprès du Trésorier Payeur pour toute régie municipale d'avances, marchés de plein vent, accueil du public.

En matière de **FINANCES**, en l'absence ou en cas d'empêchement de l'adjointe déléguée :

- pour la signature des mandats de paiement et des titres de recettes (ordonnancement) et de toute correspondance qui ne revêt pas le caractère d'une prise de position nouvelle ;
- pour attester le caractère exécutoire de tout acte

Dans le domaine de la **COMMANDE PUBLIQUE** en l'absence ou en cas d'empêchement du maire et de l'adjoint délégué aux domaines ESPACE PUBLIC – PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT, pour :

- assurer la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et contrats lorsque les crédits sont prévus au budget
- pour attester le caractère exécutoire de tout acte

En matière de **PROTECTION DU CADRE DE VIE**, liée aux p enseignes : délivrer et signer les autorisations et déclarations prévues au code de l'environnement aux articles L581-1 et suivants ainsi que tout document, correspondance et acte liés au cadre de vie, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et de l'adjointe déléguée.

En matière de **HOSPITALISATION D'OFFICE**, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire, pour prendre toute décision et signer tout acte.

En matière de **ETAT CIVIL** :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu de l'article L 2122-32 du CGCT ;
- pour signer toute correspondance et tout acte lié à l'état civil.

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur Christian FROMENTIN**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous les documents signés par **Monsieur Christian FROMENTIN** dans le cadre de la présente délégation de fonction, porteront la mention :

Pour l'Action Sociale et l'Administration Générale :

Monsieur Christian FROMENTIN

Adjoint délégué à l'Action Sociale et à l'Administration Générale

Pour les autres domaines de délégation :

Monsieur Christian FROMENTIN

1^{er} adjoint au Maire

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur Christian FROMENTIN**

